



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



J

uristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – n° 85-002-XIF au catalogue, vol. 28, n° 2

Les armes à feu et les crimes avec violence

par Mia Dauvergne et Leonardo De Socio

Faits saillants

- La police a dénombré 8 105 victimes de crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu en 2006. Le taux de victimes de crimes commis à l'aide d'une arme à feu est demeuré stable pour une quatrième année consécutive.
- La grande majorité des crimes avec violence déclarés par la police sont commis sans arme à feu. En 2006, une arme à feu a été utilisée contre 2,4 % des victimes de crimes avec violence. Le recours à la force physique ou aux menaces était beaucoup plus courant; il représentait les trois quarts des affaires ayant fait des victimes.
- Dans le cas des principaux types de crimes, notamment l'homicide, la tentative de meurtre et le vol qualifié, les taux d'infractions commises avec une arme à feu sont stables depuis quelques années, comme on l'a constaté pour la tendance générale.
- Les victimes de vols qualifiés ou de voies de fait représentaient environ les trois quarts de l'ensemble des victimes de crimes commis à l'aide d'une arme à feu en 2006. Même si les tentatives de meurtre et les homicides étaient beaucoup moins fréquents, une arme à feu a été utilisée contre à peu près le tiers des victimes de ces infractions, cette proportion étant beaucoup plus élevée que celles applicables aux vols qualifiés (14 %) et aux voies de fait (1 %).
- À l'instar des taux de crimes avec violence en général, les taux de crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu étaient plus importants dans l'Ouest du Canada que dans l'Est. Les taux affichés en 2006 par la Saskatchewan et le Manitoba étaient de deux à trois fois plus élevés que ceux constatés à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick.
- En 2006, les taux de crimes avec violence commis au moyen d'une arme à feu étaient les plus élevés dans les plus grandes régions métropolitaines de recensement de Vancouver, Winnipeg et Toronto, et les plus faibles dans les plus petites régions de Trois-Rivières et Sherbrooke.
- Le taux de jeunes auteurs présumés d'infractions avec violence commises à l'aide d'une arme à feu a progressé au cours de trois des quatre dernières années. Les fluctuations annuelles du taux de jeunes auteurs présumés étaient surtout attribuables aux affaires de vol qualifié dans lesquelles une arme à feu était présente.
- Les personnes reconnues coupables de crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu ont écopé d'une peine d'emprisonnement d'une durée moyenne de 4,2 ans, cette durée étant deux fois plus longue, en moyenne, que celles imposées aux personnes déclarées coupables de crimes avec violence commis sans arme à feu.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Renseignements pour accéder au produit ou le commander

Le produit n° 85-002-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique « Publications ».

ISSN 1205-8882

Ce produit n° 85-002-X au catalogue est aussi disponible en version imprimée standard au prix de 11 \$CAN l'exemplaire et de 100 \$CAN pour un abonnement annuel. La version imprimée peut être commandée par téléphone au 1-800-267-6677.

ISSN 1209-6385

Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire	Abonnement annuel
États-Unis	6 \$CAN	78 \$CAN
Autres pays	10 \$CAN	130 \$CAN

Les prix ne comprennent pas les taxes sur les ventes.

Février 2008

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2008

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui sont observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'« American National Standard for Information Sciences » – « Permanence of Paper for Printed Library Materials », ANSI Z39.48 – 1984.



Introduction

Les crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu ont reçu beaucoup d'attention depuis quelques années. Dans son discours du Trône en octobre 2007, le gouvernement fédéral a reconnu « s'attaquer au crime » comme une de ses cinq priorités clés, plus particulièrement les crimes avec violence commis au moyen d'armes à feu.

À l'aide des données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) et de l'Enquête sur les homicides de Statistique Canada, on examine, dans le présent *Juristat*, la fréquence des crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu au Canada aux échelons du pays, des provinces et territoires, et des régions métropolitaines de recensement. On y décrit la fréquence et les tendances de la violence armée en général de même que les caractéristiques des infractions les plus souvent perpétrées à l'aide d'une arme à feu. Le rapport comprend également une comparaison de la fréquence des homicides commis au moyen d'une arme à feu qui surviennent au Canada par rapport à d'autres pays. Enfin, des données de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle servent à comparer les crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu et ceux commis sans arme à feu pour ce qui est du traitement des causes et des peines imposées.

Le recours aux armes à feu pour commettre des crimes avec violence est stable

Dans la grande majorité des crimes avec violence commis au Canada, aucune arme à feu n'est utilisée. Selon les données déclarées par la police dans le cadre du Programme DUC en 2006, l'agresseur a utilisé sa force physique ou des menaces, et non une arme, dans la plupart des crimes avec violence (75 %). Une arme a été utilisée contre 18 % des victimes de crimes avec violence; les couteaux (6,2 %) et les massues et instruments contondants (3,0 %) étaient les plus courants, alors que les armes à feu en représentaient 2,4 % (tableau 1).

La police a dénombré 8 105 victimes de crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu en 2006, ce qui donne un taux de 27,5 pour 100 000 habitants. Les vols qualifiés (49 %) et les voies de fait (29 %) étaient les infractions les plus fréquentes, constituant environ les trois quarts des crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu.

Bien que les tentatives de meurtre et les homicides n'aient représenté qu'une faible proportion des crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu, ils étaient beaucoup plus souvent perpétrés avec ce type d'arme que les vols qualifiés et les voies de fait. Une arme à feu a été utilisée contre environ le tiers des victimes de tentatives de meurtre (36 %) et d'homicides (31 %), comparativement à 14 % des victimes de vols qualifiés et à 1 % des victimes de voies de fait (graphique 1).

Les données historiques révèlent que le recours aux armes à feu dans les crimes avec violence n'a pas beaucoup varié depuis 2003 (graphique 2). La stabilité du taux global de crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu était grandement attribuable aux armes de poing, qui ont servi dans environ les deux tiers des crimes avec violence commis au moyen d'une arme à feu chaque année depuis 1998.

Non seulement le taux global de crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu est-il demeuré stable ces dernières années, mais le recours aux armes à feu pour commettre certains types d'infractions avec violence, comme les homicides, les tentatives de meurtre, les vols qualifiés, la séquestration et les voies de fait, n'a pas varié non plus par rapport aux années précédentes.

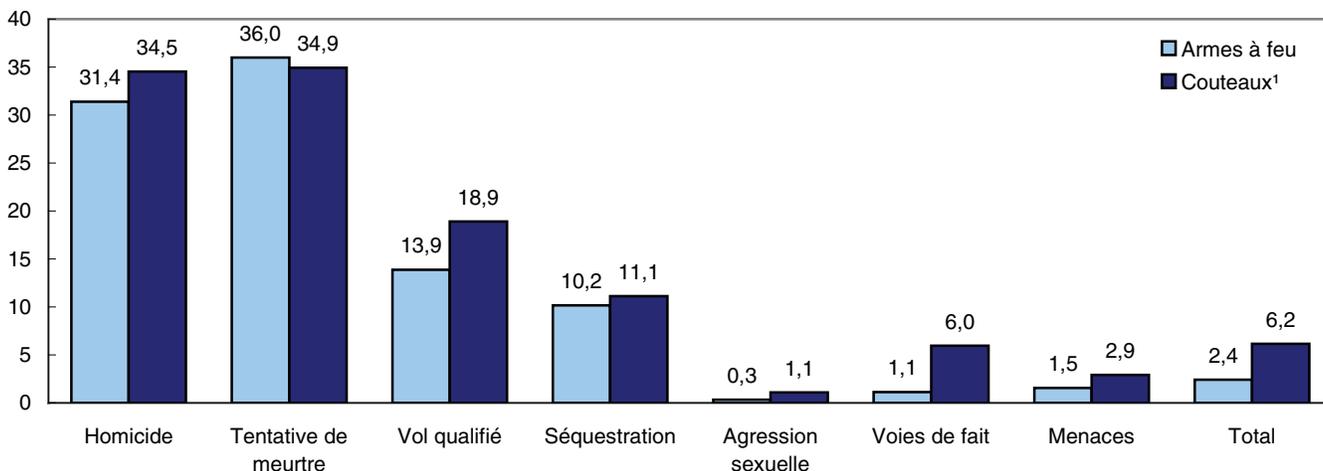
Le taux d'homicides commis avec une arme à feu n'a pas beaucoup varié depuis 10 ans

En 2006, on a dénombré 190 homicides commis avec une arme à feu, ce qui représente 31 % des homicides. Le taux de 0,6 victime pour 100 000 habitants était 16 % inférieur à

Graphique 1

Crimes avec violence, selon certaines infractions et le type d'arme, 2006

pourcentage du total des victimes



1. Comprend d'autres instruments perçants et coupants, comme les hachettes et les lames de rasoir.

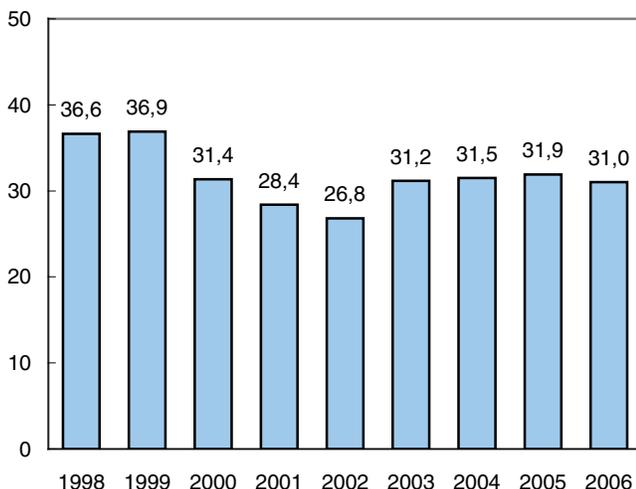
Note : Les données sur les homicides reflètent une couverture de 100 %. Les données des autres crimes avec violence, y compris le total des crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu, représentent 90 % de la population du Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides et Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Graphique 2

Crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu, 1998 à 2006

taux de victimes pour 100 000 habitants



Note : Les données de la criminalité sont fondées sur le nombre de victimes figurant dans la base de données DUC 2 sur les tendances, lequel représente 51 % de la population du Canada. Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2), base de données sur les tendances.

celui enregistré en 2005 et identique à la moyenne observée au cours des 10 années précédentes.

Le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a suivi une tendance soutenue à la baisse entre les années 1970 et 1998, puis il est demeuré relativement stable par la suite (tableau 2). Le sommet de 1,3 atteint en 1975 était plus de deux fois supérieur au taux constaté en 2006.

Le déclin du taux d'homicides commis avec une arme à feu peut être en grande partie attribuable à la baisse des homicides perpétrés à l'aide d'une carabine ou d'un fusil de chasse (graphique 3). En effet, le nombre de ces homicides a chuté de 183 en 1975 à 36 en 2006, le taux ayant reculé de 86 % (de 0,8 à 0,1 pour 100 000 habitants).

Le taux d'utilisation des armes de poing, toutefois, est demeuré comparativement stable. Bien que le nombre de victimes tuées avec une arme de poing ait été plus élevé en 2006 qu'il ne l'était en 1975, les taux pour les deux années étaient pratiquement identiques, soit 0,33 et 0,38 respectivement.

La stabilité relative du taux d'homicides commis à l'aide d'une arme de poing, alliée à la chute soutenue du taux d'homicides perpétrés avec une carabine ou un fusil de chasse, ont eu pour effet de changer le type d'arme à feu le plus souvent utilisé pour commettre des homicides. Avant 1990, les carabines et les fusils de chasse étaient beaucoup plus courants que les armes de poing. Toutefois, en 1991, le recours aux armes de poing a dépassé l'utilisation de carabines et de fusils de chasse pour la première fois. En 2006, trois fois plus de victimes ont été tuées avec une arme de poing (108) qu'à l'aide d'une carabine ou d'un fusil de chasse (36) (tableau 3).

Encadré 1

Enquêtes dont les données sont utilisées dans le présent *Juristat*

Les données de trois enquêtes différentes ont servi dans le présent rapport. Sauf indication contraire, les données de l'Enquête sur les homicides et du Programme de déclaration uniforme de la criminalité sont fondées sur le nombre de victimes, alors que celles de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle sont fondées sur le nombre de causes.

Enquête sur les homicides

L'Enquête sur les homicides est un recensement des données policières sur les homicides (meurtre au premier degré, meurtre au deuxième degré, homicide involontaire coupable et infanticide) qui surviennent au Canada. Il existe des données détaillées sur les caractéristiques des affaires, des victimes et des auteurs présumés (s'il y a lieu). La couverture de cette enquête s'élève à 100 % de tous les homicides.

Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) tient compte des crimes signalés dont le bien-fondé a été établi lors d'enquêtes menées par les services de police fédéral, provinciaux et municipaux au Canada. Dans le présent rapport, on a utilisé les données de deux versions du Programme DUC, soit le Programme DUC agrégé et le Programme DUC fondé sur l'affaire.

Programme DUC agrégé

Cette enquête vise à recueillir des données sur les infractions signalées, les infractions réelles, les infractions classées par mise en accusation et sans mise en accusation, les personnes inculpées selon le sexe et selon la ventilation jeune/adulte, et les jeunes non inculpés. Elle ne comprend aucun renseignement sur les caractéristiques des victimes ni des affaires. La couverture du Programme DUC agrégé correspond à 100 % du nombre d'affaires traitées par tous les services de police au Canada.

Programme DUC fondé sur l'affaire

Il s'agit d'une enquête à base de microdonnées qui permet de saisir, pour chaque affaire criminelle signalée à la police, des données détaillées sur les caractéristiques des victimes, des auteurs présumés et des affaires. En 2006, la couverture de cette enquête atteignait 90 % de la population du Canada.

La base de données DUC sur les tendances est un sous-ensemble de la base de données du Programme DUC fondé sur l'affaire. Elle contient les mêmes données détaillées, mais seulement des services de police qui ont participé régulièrement au Programme DUC fondé sur l'affaire depuis 1998, ce qui permet de faire des comparaisons au fil du temps. Les données figurant dans cette base en 2006 représentaient 51 % de la population du Canada.

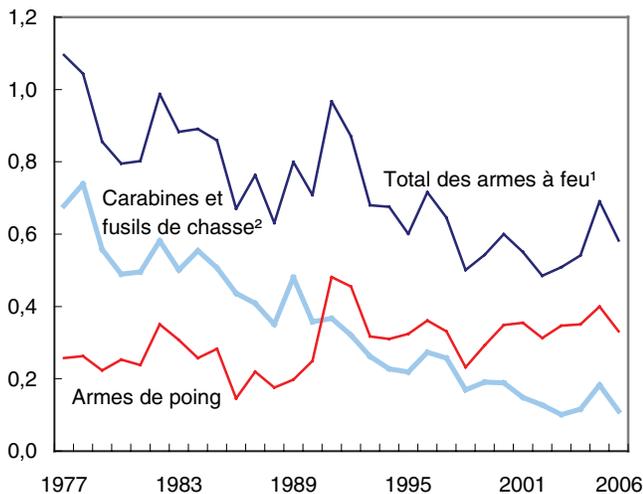
Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle

Cette enquête sert à recueillir des données sur le traitement des causes par les tribunaux de juridiction criminelle. En 2006, la couverture de cette enquête s'élevait à 98 % du volume national de causes devant les tribunaux de juridiction criminelle.

Graphique 3

Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon le type d'arme à feu, 1977 à 2006

taux de victimes pour 100 000 habitants



1. Comprend les armes de poing, les carabines et fusils de chasse, les carabines et fusils de chasse à canon tronqué, les armes à feu entièrement automatiques, les armes de type arme à feu (comme les fusils à plomb, les cloueuses et les pistolets de starter) ainsi que les types inconnus d'arme à feu.
2. Exclut les carabines et les fusils de chasse à canon tronqué.

Note : Les données sur les homicides sont fondées sur les comptes des victimes tirés de l'Enquête sur les homicides, qui permet de saisir 100 % des affaires d'homicide commises à l'échelle nationale.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Entre le milieu des années 1970 et le début des années 1980, les armes à feu étaient invariablement le type d'arme le plus souvent utilisé pour commettre un homicide. Le recours aux armes à feu a toutefois fléchi graduellement, alors que l'utilisation de couteaux est demeurée comparativement stable au cours de cette période. Par conséquent, en 1985, le taux d'attaques mortelles à coups de couteau ou d'un autre instrument perçant a dépassé le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu pour la première fois. Depuis, la méthode la plus souvent utilisée pour commettre un homicide a varié annuellement entre les armes à feu et les couteaux.

On a observé une baisse non seulement des homicides commis au moyen d'une arme à feu, mais aussi de tous les décès attribuables à ce type d'arme. En effet, les statistiques canadiennes de la santé révèlent que les décès attribuables à une arme à feu ont chuté de 878 en 2000 à 754 en 2004 (la dernière année pour laquelle il existe des données). En outre, la plupart des décès attribuables à une arme à feu font suite à des suicides et non à des homicides. En 2004, 3 décès attribuables à une arme à feu sur 4 faisaient suite à un suicide, 20 % faisaient suite à un homicide, et dans 5 % de ces décès, il s'agissait d'un accident, l'intention n'étant pas connue ou il y avait eu intervention légale¹.

1. Les données, qui sont tirées de la Statistique de l'état civil — Base de données sur les décès, Division de la statistique de la santé, sont accessibles dans des tableaux de CANSIM sur le site Web de Statistique Canada (www.statcan.ca).

Le Canada affiche un taux d'homicides commis avec une arme à feu plus faible que celui des États-Unis, mais plus élevé que ceux de l'Australie et de l'Angleterre et du pays de Galles

Dans la présente section, on compare les taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu enregistrés par le Canada avec ceux des États-Unis, de l'Australie et de l'Angleterre et du pays de Galles. On a choisi l'homicide pour deux raisons. D'abord, contrairement aux autres crimes, l'homicide est défini de façon semblable dans tous les pays, ce qui permet d'établir des comparaisons à l'échelle internationale. Ensuite, en raison de sa gravité, l'homicide est plus susceptible que tout autre crime de venir à l'attention de la police et de faire l'objet d'une enquête approfondie. Ainsi, chaque pays peut fournir des données complètes et détaillées sur les homicides, dont le type d'arme utilisé pour commettre le crime. On ignore si les taux d'autres crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu, comme la tentative de meurtre et le vol qualifié, afficheraient les mêmes caractéristiques que les taux d'homicides.

Les taux globaux d'homicides sont les plus élevés aux États-Unis, et ils sont suivis de ceux du Canada, de l'Australie et de l'Angleterre et du pays de Galles. Alors que les taux d'homicides commis sans arme à feu sont semblables dans les quatre pays, les taux d'homicides commis avec une arme à feu sont plutôt différents (graphique 4). En 2006, le taux canadien d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu (0,58) était près de six fois inférieur à celui des États-Unis (3,40), mais il était environ trois fois supérieur au taux de l'Australie (0,22) et six fois supérieur à celui de l'Angleterre et du pays de Galles (0,10). Une arme à feu a servi dans environ le tiers (31 %) des homicides au Canada, dans à peu près les deux tiers (68 %) de ceux commis aux États-Unis, dans 16 % en Australie et dans 7 % en Angleterre et au pays de Galles.

Les quatre pays ont indiqué qu'une arme de poing était le type de fusil le plus souvent utilisé dans les homicides commis avec une arme à feu. En 2006, une arme de poing était en cause dans 75 % des homicides perpétrés avec une arme à feu aux États-Unis, dans 57 % de ceux commis au Canada, dans 47 % en Australie et dans 44 % en Angleterre et au pays de Galles.

Les données canadiennes sur les homicides pour la période allant de 2003 à 2006 révèlent que, dans les cas où l'état de l'enregistrement était connu, 7 armes à feu sur 10 ayant servi dans un homicide n'étaient pas enregistrées, d'après la police². Chez les auteurs présumés d'homicide, 27 % possédaient un permis d'arme à feu qui était valide. Les données de l'Australie montrent que la plupart des armes à feu utilisées pour commettre un homicide se trouvaient illégalement entre les mains des auteurs présumés (Mouzou, 2000).

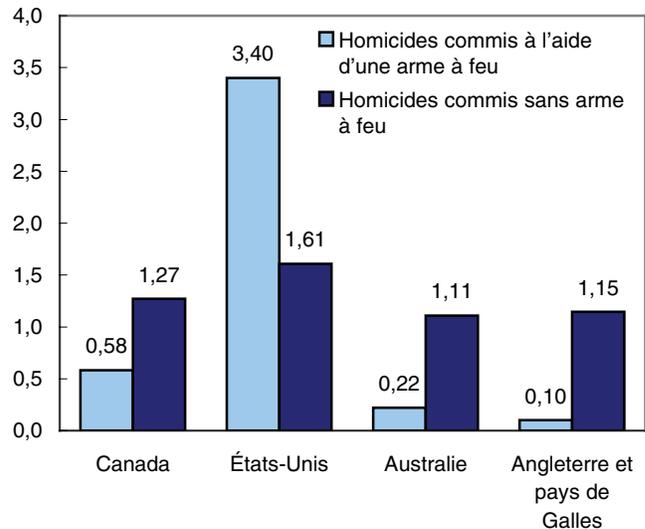
Les autres types de crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu sont également stables

Les taux d'autres crimes avec violence au Canada, comme les tentatives de meurtre, les vols qualifiés, la séquestration et les voies de fait perpétrés à l'aide d'une arme à feu, sont également stables depuis quelques années. Le taux de tentatives de meurtre

Graphique 4

Homicides, selon la méthode, certains pays, 2006

taux de victimes pour 100 000 habitants



Sources : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides; Département de la Justice, Federal Bureau of Investigation, Washington, district fédéral de Columbia; Australian Institute of Criminology; et Home Office (Angleterre et pays de Galles).

commises avec une arme à feu s'est maintenu à environ 1 victime pour 100 000 habitants chaque année depuis 1998 (la première année pour laquelle il existe des données). Comme dans le cas des homicides, l'arme la plus souvent utilisée pour commettre une tentative de meurtre a varié chaque année entre les armes à feu et les couteaux. Parmi l'ensemble des tentatives de meurtre déclarées par la police en 2006, 276, ou 36 %, ont été commises avec des armes à feu, 7 sur 10 d'entre elles étant des armes de poing.

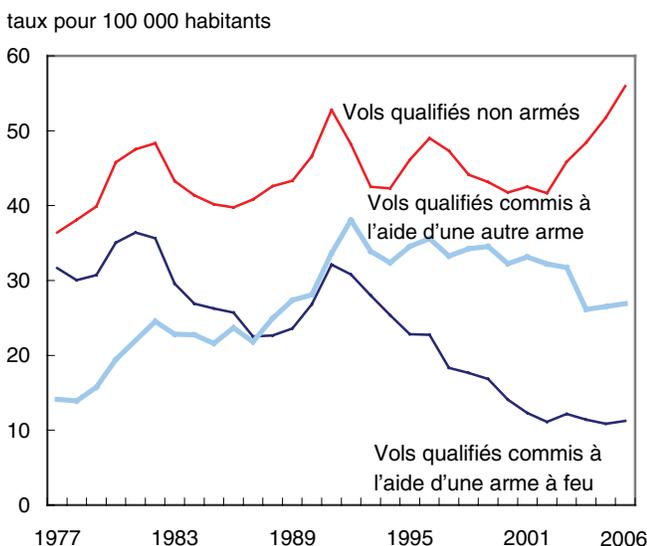
Les données sur les vols qualifiés commis à l'aide d'une arme à feu indiquent que le taux est relativement stable depuis 2001, après avoir reculé considérablement pendant les années 1990 (tableau 2). Les taux de vols qualifiés commis au moyen d'une arme à feu qui ont été déclarés par la police ces dernières années sont les plus faibles observés depuis la fin des années 1970.

2. Selon l'année, l'état de l'enregistrement indiqué était « inconnu » pour entre la moitié et les deux tiers environ des affaires déclarées par la police, généralement parce que l'arme à feu n'avait pas été récupérée ou que l'enquête policière était toujours en cours au moment où l'Enquête sur les homicides a été réalisée. Dans l'analyse qui suit, on n'a inclus que les affaires d'homicide dont l'état de l'enregistrement de l'arme à feu était connu de la police. Il faut interpréter cette information avec prudence, car ces données ne sont pas représentatives de tous les homicides commis avec une arme à feu au Canada.

En 2006, une arme à feu, normalement une arme de poing, a été utilisée contre 14 % des victimes de vols qualifiés. Un couteau ou une autre arme était présent dans un peu plus du quart (27 %) des vols qualifiés, alors qu'aucune arme (p. ex. des menaces ou la force physique) n'a été utilisée dans près de la moitié des vols qualifiés (tableau 1). Bien que les vols qualifiés commis à l'aide d'une autre arme aient également accusé une baisse pendant les années 1990, cette diminution était moins marquée que celle observée au chapitre des vols qualifiés commis à l'aide d'une arme à feu (graphique 5).

Graphique 5

Vols qualifiés, selon le type d'arme, 1977 à 2006



Note : Les données sur les vols qualifiés sont fondées sur les comptes des affaires tirés du Programme DUC agrégé, qui permet de saisir 100 % du volume national des vols qualifiés.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) agrégé.

Environ 1 victime sur 10 de séquestration — le fait de séquestrer, d'emprisonner, de saisir de force ou d'enlever une personne — a été tenue sous la menace d'un fusil (417 victimes) en 2006, généralement une arme de poing. Le taux d'affaires de séquestration commises à l'aide d'une arme à feu est stable depuis 1998 (environ 2,0 victimes pour 100 000 habitants chaque année). Même si les affaires de séquestration ont augmenté de façon soutenue depuis le début des années 1990, la hausse est attribuable au nombre de victimes contre lesquelles l'agresseur a utilisé sa force physique plutôt qu'une arme à feu.

Les voies de fait constituent la majorité des crimes qui appartiennent à la catégorie des infractions avec violence. En 2006, environ les deux tiers (63 %) des crimes avec violence étaient des voies de fait, habituellement des voies de fait mineures n'ayant entraîné aucune blessure pour la victime. Approximativement 2 400 voies

de fait ont été commises à l'aide d'une arme à feu, soit à peu près 1 % de l'ensemble des voies de fait. Le taux de voies de fait commises à l'aide d'une arme à feu a très peu varié au fil du temps, la moyenne s'établissant à 6,6 victimes pour 100 000 habitants de 1998 à 2006.

Le risque qu'il y ait présence d'une arme à feu dans la perpétration d'autres crimes avec violence, comme l'agression sexuelle, le rapt, l'extorsion, le harcèlement criminel et les menaces, est faible. En 2006, une arme à feu a été utilisée contre 1 % des victimes de ces types d'infractions avec violence.

Les autres infractions relatives aux armes sont en hausse

En 1999, on a commencé à recueillir, dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, des renseignements sur les infractions relatives aux armes en ce qui a trait à la possession illégale, à l'entreposage et au trafic d'armes à feu et d'autres armes réglementées. Il s'est produit près de 23 000 affaires en 2006 comportant au moins une de ces infractions, la majorité (89 %) ayant trait à la possession illégale d'une arme. Les données historiques révèlent que le taux d'affaires comportant des infractions administratives relatives aux armes a progressé de 33 % entre 1999 et 2006. Cette hausse peut être en partie attribuable à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation en 2003, en vertu de laquelle toutes les armes à feu (y compris les carabines et les fusils de chasse sans restrictions) doivent être enregistrées auprès du Registre canadien des armes à feu.

Un autre type d'infraction commise au moyen d'armes à feu a trait au vol. En 2006, on a dénombré plus de 3 100 affaires dans lesquelles le vol d'au moins une arme à feu a été signalé. Environ la moitié (47 %) de ces armes ont été prises lors d'une introduction par effraction, normalement dans une résidence. Parmi les armes à feu qui ont été volées, les trois quarts étaient des carabines et des fusils de chasse (73 %), alors que 8 % étaient des armes à autorisation restreinte (p. ex. des armes de poing). La tranche restante comprenait d'autres types d'armes à feu. À l'exception des années 2002 et 2003 où l'on a observé une hausse, le nombre d'affaires comportant le vol d'une arme à feu est, de façon générale, stable depuis 1998.

Les taux de violence armée sont plus élevés dans l'Ouest

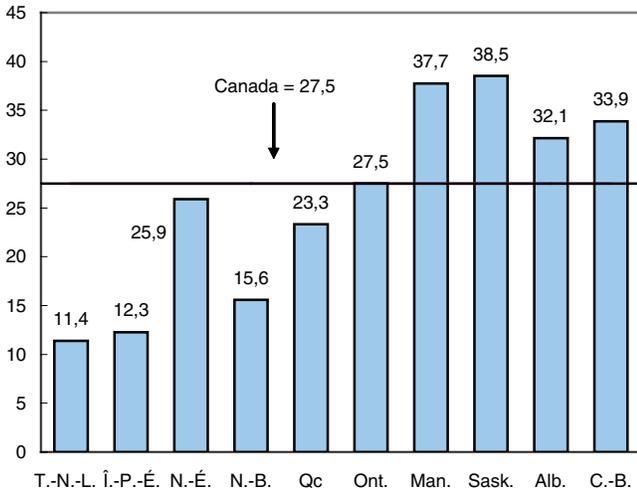
Dans l'ensemble, les taux de crimes avec violence ont tendance à être plus élevés dans l'Ouest du Canada que dans la région centrale du pays ou dans l'Est. En 2006, les taux de violence armée ont confirmé cette tendance, la Saskatchewan (38,5) et le Manitoba (37,7) ayant déclaré des taux qui étaient de deux à trois fois supérieurs à ceux de Terre-Neuve-et-Labrador (11,4), de l'Île-du-Prince-Édouard (12,3) et du Nouveau-Brunswick (15,6) (graphique 6). Les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ont affiché des taux d'infractions avec violence commises à l'aide d'une arme à feu qui étaient sensiblement plus élevés que ceux enregistrés par les provinces.

À l'exception du vol qualifié, les taux les plus faibles de crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu ont été constatés dans l'Est du Canada (tableau 4). Par contre, le taux de vols qualifiés

Graphique 6

Crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu, selon la province, 2006

taux pour 100 000 habitants



Note : Les données de la criminalité sont fondées sur les comptes des victimes tirés du Programme DUC 2, lesquels représentent 90 % de la population du Canada. Les données de la Colombie-Britannique représentent 34 % de la population et ne sont donc pas représentatives à l'échelle provinciale.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2).

commis à l'aide d'une arme à feu était le plus élevé en Nouvelle-Écosse (14,2). La ville d'Halifax, où près de 90 % des vols qualifiés commis à l'aide d'une arme à feu de la province sont survenus et dont le taux était le plus important parmi les régions métropolitaines de recensement (RMR), était responsable de ce maximum provincial³. Les taux élevés observés en Nouvelle-Écosse sont un phénomène assez récent. Au cours des 10 dernières années, les taux de cette infraction ont généralement été plus élevés au Québec et en Colombie-Britannique.

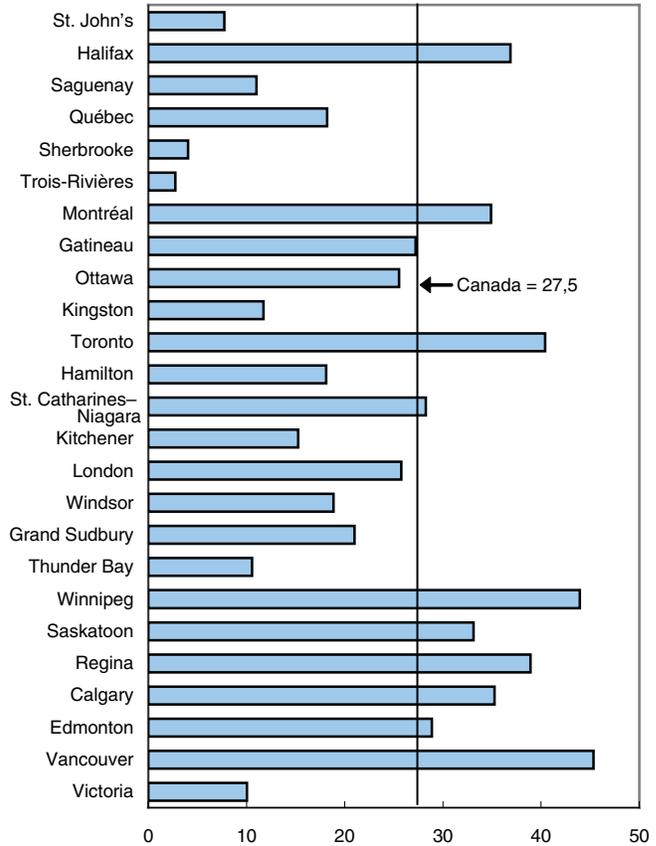
Les plus forts taux de violence armée sont constatés à Vancouver, Winnipeg et Toronto

À Toronto, où l'on a dénombré près de 2 000 victimes en 2006, le nombre de victimes de crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu était le plus important, tout comme la proportion de ces crimes (4,1 %). Cependant, compte tenu de la population, le taux de victimes de crimes commis à l'aide d'une arme à feu était légèrement plus élevé à Vancouver (45,3 victimes pour 100 000 habitants) et à Winnipeg (43,9) qu'à Toronto (40,4). Les plus petites RMR de Regina (38,9) et d'Halifax (36,9) se sont classées quatrième et cinquième, respectivement, parmi les taux les plus importants au pays (graphique 7).

Graphique 7

Crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu, selon la région métropolitaine de recensement (RMR), 2006

taux de victimes pour 100 000 habitants



Note : Les données de la criminalité sont fondées sur les comptes des victimes tirés du Programme DUC 2, lesquels représentent 90 % de la population du Canada. Les estimations démographiques ont été ajustées pour qu'elles correspondent aux limites des territoires de la police et qu'elles comprennent seulement les services de police qui participent au Programme DUC. Les taux sont fondés sur une couverture d'au moins 85 % pour toutes les RMR, sauf celle de Vancouver, dont le taux est fondé sur 46 % de la population. Exclut les RMR suivantes : Saint John, Oshawa et Abbotsford.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2).

Les taux les plus faibles d'infractions avec violence commises à l'aide d'une arme à feu ont été enregistrés par les plus petites RMR de Trois-Rivières (2,7), Sherbrooke (4,1) et St. John's (7,8). Hamilton (18,1) et Québec (18,2) étaient les seules grandes RMR dont le taux était inférieur à la moyenne nationale (27,5).

3. Une RMR est composée d'un important noyau urbain (comptant au moins 100 000 habitants) et des régions rurales et urbaines adjacentes qui présentent un degré élevé d'intégration socioéconomique avec ce noyau. Les taux sont fondés sur une couverture d'au moins 85 % pour toutes les RMR, sauf celle de Vancouver, dont le taux est fondé sur 46 % de la population.

Un examen des infractions particulières a révélé des écarts sur le plan géographique (tableau 5). À titre d'exemple, Edmonton a déclaré le taux le plus élevé d'homicides commis avec une arme à feu en 2006, alors qu'Abbotsford était arrivée en tête au cours de chacune des quatre années précédentes⁴. En ce qui concerne les tentatives de meurtre perpétrées au moyen d'une arme à feu, le taux le plus élevé a été enregistré par le Grand Sudbury (2,5), où, à l'instar de Calgary, Toronto et London, une arme à feu a servi dans 6 tentatives de meurtre sur 10. Comme on l'a déjà mentionné, Halifax, dont le taux de vols qualifiés commis à l'aide d'une arme à feu (30,4) était près de trois fois supérieur au taux national (11,3) en 2006, s'est démarquée en tant que RMR ayant affiché le plus fort taux de ces crimes.

Le nombre de jeunes auteurs présumés de crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu est en hausse

Les jeunes auteurs présumés (de 12 à 17 ans) d'infractions avec violence sont plus susceptibles que les adultes d'avoir recours à une arme à feu. En 2006, la police a dénombré 1 287 jeunes auteurs présumés ayant commis des crimes avec violence à l'aide d'une arme à feu, ce qui représente 2,8 % des jeunes auteurs présumés de violence. Ce pourcentage était plus élevé que la proportion correspondante pour les adultes (1,8 %).

Le taux de jeunes ayant commis une infraction présumée avec violence à l'aide d'une arme à feu a augmenté au cours de trois des quatre dernières années, suivant une diminution de 19 % entre 1998 et 2002. Le taux enregistré en 2006 était 32 % plus élevé qu'il ne l'était en 2002 et il s'agissait de son plus haut niveau depuis 1998 (la première année pour laquelle il existe des données). Les vols qualifiés, qui représentaient environ la moitié des crimes avec violence commis par des jeunes à l'aide d'une arme à feu, ont grandement déterminé les taux globaux de crimes de violence perpétrés par des jeunes au moyen d'une arme à feu.

En 2006, les taux de jeunes auteurs présumés de crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu enregistrés par Toronto (96,2) et Saskatoon (91,6) étaient bien au-dessus de la moyenne nationale (55,5), et ils étaient plus élevés que ceux des autres RMR. Affichant 2,0 jeunes auteurs présumés pour 100 000 jeunes, le taux déclaré par Québec était le plus faible.

Le taux global d'homicides commis par des jeunes a atteint son plus haut sommet en 2006 depuis le début de la collecte des données en 1974. Cependant, le taux de jeunes auteurs présumés ayant perpétré un homicide avec une arme à feu (0,4) n'a pas varié par rapport aux années précédentes.

Le traitement des infractions avec violence commises à l'aide d'une arme à feu

Les taux de classement de la police (c.-à-d. les taux de solution des crimes) varient selon qu'une affaire est commise ou non à l'aide d'une arme à feu. En 2006, la police a classé environ la moitié des crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu, comparativement aux trois quarts des infractions avec violence commises sans arme à feu. Dans une étude récente des facteurs

ayant une incidence sur les taux de classement des homicides, on a constaté que les affaires d'homicide commises avec une arme à feu étaient près de trois fois plus susceptibles de rester non résolues que les autres affaires d'homicide (Dauvergne et Li, 2006).

Le traitement des causes et les peines imposées par les tribunaux varient également selon qu'une cause comporte ou non une infraction commise à l'aide d'une arme à feu⁵. D'après les données recueillies dans le cadre de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle, les adultes accusés d'une infraction avec violence commise à l'aide d'une arme à feu étaient un peu moins enclins à plaider coupables que ceux qui n'avaient pas utilisé d'arme pour commettre la même infraction. En 2005-2006, un plaidoyer de culpabilité a été inscrit dans 79 % des causes comportant un crime avec violence dans lesquelles l'infraction la plus grave avait été perpétrée à l'aide d'une arme à feu, comparativement à 86 % de celles dont le crime de violence avait été perpétré sans arme à feu. Cet écart pourrait tenir à l'existence d'une peine minimale obligatoire de quatre ans d'emprisonnement pour ces infractions lorsqu'il y a recours à une arme à feu.

Dans les tribunaux pour adultes, le traitement des causes qui comprennent une infraction avec violence commise à l'aide d'une arme à feu a tendance à être plus long que celui des causes dans lesquelles aucune arme à feu n'a été utilisée. En 2005-2006, le temps écoulé entre la première et la dernière comparutions devant les tribunaux relativement à l'infraction la plus grave s'élevait, en moyenne, à 326 jours dans le cas des infractions avec violence commises à l'aide d'une arme à feu et à 276 jours dans celui des crimes avec violence perpétrés sans arme à feu. Cette différence pourrait tenir à la plus faible proportion de plaidoyers de culpabilité pour les causes comportant une infraction avec violence commise à l'aide d'une arme à feu, car on sait que le traitement judiciaire des causes allant à procès est plus long.

Les peines imposées dépendent également de la présence d'une arme à feu. En 2005-2006, les personnes reconnues coupables d'une infraction avec violence commise à l'aide d'une arme à feu ont écopé d'une peine d'emprisonnement de 4,2 ans, en moyenne, durée qui était plus du double de la peine d'emprisonnement moyenne imposée aux personnes déclarées coupables d'un crime avec violence commis sans arme à feu⁶.

4. Il importe de mentionner que, bien que les comparaisons entre les RMR soient fondées sur des taux qui représentent des différences de population, le nombre de crimes commis à l'aide d'une arme à feu est relativement faible dans de nombreux secteurs. Par exemple, même si le taux d'homicides commis au moyen d'une arme à feu en 2006 à Abbotsford était le deuxième en importance parmi les RMR, il n'était fondé que sur deux victimes.

5. Les infractions suivantes ont servi dans toutes les comparaisons de données judiciaires : homicide involontaire coupable, négligence criminelle causant la mort, tentative de meurtre, fait de causer intentionnellement des lésions corporelles, agression sexuelle grave, agression sexuelle, vol qualifié, enlèvement, prise d'otages et extorsion. Dans le *Code criminel*, l'utilisation d'une arme à feu dans la perpétration de ces 10 types d'infractions est traitée séparément. Ainsi, il est possible d'examiner les différences entre les infractions commises à l'aide d'une arme à feu et celles perpétrées sans arme à feu.

6. La durée moyenne des peines d'emprisonnement peut être sous-estimée étant donné que le temps passé en détention avant le prononcé de la peine est parfois pris en compte au moment de déterminer la peine. Toutefois, des données sur la mesure dans laquelle ce temps influe sur la peine imposée ne sont pas recueillies dans le cadre de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle.

Encadré 2

Règlements sur les armes à feu au Canada

Au Canada, les armes à feu appartiennent à l'une des trois catégories suivantes : armes prohibées, armes à autorisation restreinte, armes à feu sans restrictions. De façon générale, les armes à feu prohibées comprennent les pistolets d'assaut, les armes de poing à canon court et les fusils de combat, et elles ne peuvent être utilisées que par le personnel autorisé, comme les militaires et les agents de la paix. La plupart des armes de poing sont des armes à feu à autorisation restreinte, alors que les carabines et les fusils de chasse appartiennent à la catégorie des armes à feu sans restrictions.

Toute personne voulant posséder une arme à feu ou acheter des munitions doit être titulaire d'un permis d'arme à feu valide en vertu de la *Loi sur les armes à feu*. Le demandeur doit se soumettre à un processus de sélection dans le cadre duquel il doit remplir un formulaire composé de plusieurs pages et comprenant diverses questions sur ses antécédents personnels et criminels, fournir des références personnelles et passer une période d'attente obligatoire de 28 jours.

Toutes les armes à feu faisant partie de la catégorie des armes à feu à autorisation restreinte ont été assujetties à des exigences d'enregistrement en 1934. En 2003, la nouvelle législation a rendu obligatoire l'enregistrement de toutes les armes à feu (y compris les carabines et les fusils de chasse sans restrictions) auprès du Registre canadien des armes à feu. En mars 2007, près de 2 millions de personnes au Canada étaient titulaires de permis pour presque 7 millions d'armes à feu enregistrées — 92 % pour des armes à feu sans restrictions, 5 % pour des armes à feu à autorisation restreinte et 3 % pour des armes à feu prohibées. Entre le 1^{er} décembre 1998 et le 1^{er} décembre 2006, environ 20 000 permis d'armes à feu ont été refusés ou révoqués pour des raisons telles que : le tribunal a ordonné une interdiction, ou le demandeur présentait un risque pour lui-même ou autrui, avait des antécédents de violence, a donné de faux renseignements, souffrait d'une maladie mentale ou avait commis des infractions relatives aux drogues. Pendant cette période, plus de 1 million d'armes à feu enregistrées ont été exportées, détruites ou mises hors service (Gendarmerie royale du Canada, 2007).

Règlements sur les armes à feu aux États-Unis, en Australie et en Angleterre et au pays de Galles

On observe des différences pour ce qui est des règlements sur les armes à feu et des exigences relatives aux permis entre le Canada

et les pays qui affichent des caractéristiques sociales, économiques et démographiques semblables à celles du Canada. Aux États-Unis, par exemple, les règlements sur l'enregistrement des armes à feu, sur les exigences relatives aux permis, sur les périodes d'attente et sur la vérification des antécédents sont propres à chaque État et peuvent donc varier à l'étendue du pays (Open Society Institute, 2000). La plupart des États n'ont pas d'exigences relatives aux permis ou à l'enregistrement pour tous les types d'armes à feu, qu'il s'agisse d'armes de poing, d'armes d'assaut ou de carabines ou fusils de chasse (Open Society Institute, 2000). En outre, environ les trois quarts des États américains ont des dispositions qui accordent aux citoyens ordinaires « le droit de porter » une arme dissimulée (Wellford, Pepper et Petrie, 2004). Dans le cadre de l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité qui a été menée en 2000, 33 % des répondants américains ont indiqué qu'ils avaient au moins une arme à feu dans leur demeure, comparativement à 17 % des Canadiens, à 11 % des Australiens et à 3 % des ménages en Angleterre et au pays de Galles (Australian Institute of Criminology, 2000).

La politique australienne sur les armes à feu a été révisée à la suite d'un incident survenu en Tasmanie en 1996, dans lequel un homme portant des carabines semi-automatiques de style militaire a tué 35 personnes et en a blessé 18 autres. La nouvelle législation interdit la possession de carabines et de fusils de chasse automatiques et à pompe, et prévoyait la mise en œuvre d'un système pour enregistrer les armes à feu et délivrer des permis d'armes à feu, ainsi que des exigences plus rigoureuses concernant la possession des armes à feu (Phillips, Park et Lorimer, 2007). À titre d'exemple, les armes de poing ont été rendues accessibles seulement aux collectionneurs d'armes à feu et aux membres authentiques de clubs de pistolet approuvés (Gun Control Australia, 2007).

Les lois sur le contrôle des armes à feu de l'Angleterre et du pays de Galles figurent parmi les plus sévères des pays occidentaux. À la suite de la fusillade qui est survenue en 1998 et qui a causé la mort de 16 élèves de maternelle dans une école de Dunblane, en Écosse, le Royaume-Uni a adopté des dispositions législatives interdisant la possession, par des civils, de tous les types d'armes de poing, sans exception (Livingston, 2007). Les permis pour d'autres types d'armes à feu, comme les carabines et les fusils de chasse, sont plus restreints et sont maintenant accordés seulement aux personnes qui travaillent dans certains domaines légitimes ou qui exercent certains sports (Home Office, 2004).

Résumé

Les taux globaux de crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu sont stables depuis 2003. La plupart des infractions avec violence, dont les homicides, les tentatives de meurtre, les vols qualifiés, la séquestration et les voies de fait, affichent une tendance similaire. Les données à plus long terme, qui portent sur les homicides et les vols qualifiés, révèlent que les taux de ces deux infractions ont connu une baisse graduelle tout au long des trois dernières décennies, les taux constatés récemment étant bien en deçà de ceux déclarés durant les années 1970. Alors que la fréquence des crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu est relativement faible, les infractions perpétrées au moyen d'une arme à feu le sont plus souvent avec une arme de poing.

Bibliographie

- Australian Institute of Criminology. 2000. Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 2000. Fichier informatique. Données fournies sur demande à Statistique Canada le 10 octobre 2007.
- Australian Institute of Criminology. 2007. *Facts and Figures 2006*, Canberra, Australie.
- Dauvergne, M., et G. Li. 2006. « L'homicide au Canada, 2005 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 26, n° 6, Ottawa.
- Federal Bureau of Investigation. 2006. « Crime in the United States », *Uniform Crime Reports*, département de la Justice des États-Unis, Washington, district fédéral de Columbia.

Gendarmerie royale du Canada. 2007. *Faits en bref sur le Programme canadien des armes à feu — mars 2007*, Centre des armes à feu Canada, Ottawa. Adresse électronique : www.cfc-cafc.gc.ca. Consulté le 7 janvier 2008.

Gun Control Australia. 2007. *A Beginners Guide to Australian Gun Laws*, Melbourne, Australie.

Home Office. 2004. *Controls on Firearms: A Consultation Paper*, Londres.

Home Office. 2007. *Crime in England and Wales 2006/07*, Londres.

Livingston, K. 2007. *International Gun Laws Show Firearm Availability is Related to Deaths*, Associated Content, Greenbrier, Arkansas.

Mouzos, J. 2000. « The licensing and registration status of firearms used in homicide », *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*, n° 151, Australian Institute of Criminology, Canberra, Australie.

Open Society Institute. 2000. *Gun Control in the United States: A Comparative Survey of State Firearm Laws*, New York.

Phillips, J., M. Park et C. Lorimer. 2007. *Firearms in Australia: A guide to electronic resources*, Parlement d'Australie, Canberra, Australie.

Wellford, C., J. Pepper et C. Petrie. 2004. *Firearms and Violence: A Critical Review*, National Academies Press, Washington, district fédéral de Columbia.

Tableau 1

Crimes avec violence, selon certaines infractions et le type d'arme, Canada, 2006

Type d'infraction	Arme à feu		Couteau ¹		Massue ou instrument contondant		Autre arme ²		Total des crimes commis à l'aide d'une arme	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Homicide ³	190	31,4	209	34,5	50	8,3	39	6,4	488	80,7
Tentative de meurtre ⁴	276	36,0	268	34,9	27	3,5	64	8,3	635	82,8
Vol qualifié ^{4,5}	3 948	13,9	5 375	18,9	1 068	3,8	1 208	4,2	11 599	40,8
Séquestration ^{4,6}	417	10,2	456	11,1	113	2,8	230	5,6	1 216	29,7
Agression sexuelle ^{4,7}	65	0,3	211	1,1	51	0,3	273	1,4	600	3,1
Voies de fait ⁴	2 388	1,1	12 681	6,0	8 349	3,9	17 878	8,4	41 296	19,4
Menaces ⁴	757	1,5	1 423	2,9	453	0,9	821	1,7	3 454	7,0
Harcèlement criminel ⁴	41	0,2	55	0,3	30	0,2	386	2,3	512	3,1
Total⁴	8 105	2,4	20 707	6,2	10 163	3,0	21 243	6,3	60 218	17,9

	Force physique		Menaces ou aucune arme		Total des crimes commis sans arme		Arme inconnue		Total	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Homicide ³	86	14,2	1	0,2	87	14,4	30	5,0	605	100,0
Tentative de meurtre ⁴	30	3,9	66	8,6	96	12,5	36	4,7	767	100,0
Vol qualifié ^{4,5}	12 373	43,5	847	3,0	13 220	46,5	3 611	12,7	28 430	100,0
Séquestration ^{4,6}	2 249	54,9	95	2,3	2 344	57,2	537	13,1	4 097	100,0
Agression sexuelle ^{4,7}	15 442	80,7	101	0,5	15 543	81,3	2 984	15,6	19 127	100,0
Voies de fait ⁴	159 701	74,9	835	0,4	160 536	75,3	11 272	5,3	213 104	100,0
Menaces ⁴	5 496	11,2	36 392	74,2	41 888	85,4	3 713	7,6	49 055	100,0
Harcèlement criminel ⁴	1 948	11,8	12 150	73,7	14 098	85,5	1 879	11,4	16 489	100,0
Total⁴	198 947	59,2	51 968	15,5	250 915	74,7	24 754	7,4	335 887	100,0

1. Comprend d'autres instruments perçants et coupants, comme les hachettes et les lames de rasoir.

2. Comprend toutes les armes, comme le feu, les explosifs et le poison, qui n'appartiennent pas à une autre catégorie.

3. Les données sur les homicides sont fondées sur les comptes des victimes tirés de l'Enquête sur les homicides, qui permet de saisir 100 % des affaires d'homicide commises à l'échelle nationale.

4. Les données sur les tentatives de meurtre, les vols qualifiés, la séquestration, les agressions sexuelles, les voies de fait, les menaces, le harcèlement criminel et le total des crimes avec violence sont fondées sur les comptes des victimes tirés du Programme DUC 2, lesquels représentent 90 % de la population du Canada.

5. Les données sur les vols qualifiés perpétrés à l'aide d'une arme à feu qui sont présentées aux tableaux 1 et 3 sont fondées sur les comptes des victimes tirés du Programme DUC 2, alors que les données sur ces vols qualifiés présentées aux tableaux 2, 4 et 5 sont fondées sur les comptes des affaires tirés du Programme DUC agrégé. Les comptes des victimes sont supérieurs aux comptes des affaires étant donné qu'une affaire peut comprendre plusieurs victimes.

6. Comprend l'enlèvement.

7. Comprend l'agression sexuelle des niveaux 1, 2 et 3. Cette catégorie exclut les autres infractions sexuelles, comme l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle et l'inceste.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides et Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2).

Tableau 2

Homicides et vols qualifiés commis à l'aide d'une arme à feu, Canada, 1977 à 2006

Année	Homicide commis à l'aide d'une arme à feu ¹			Vol qualifié commis à l'aide d'une arme à feu ²		
	Nombre	Taux ³	% de tous les homicides	Nombre	Taux ³	% de tous les vols qualifiés
1977	260	1,1	36,6	7 507	31,6	38,5
1978	250	1,0	37,8	7 203	30,1	36,6
1979	207	0,9	32,8	7 439	30,7	35,6
1980	195	0,8	32,9	8 594	35,1	35,0
1981	199	0,8	30,7	9 040	36,4	34,4
1982	248	1,0	37,2	8 954	35,6	32,9
1983	224	0,9	32,8	7 505	29,6	30,9
1984	228	0,9	34,2	6 886	26,9	29,5
1985	222	0,9	31,5	6 789	26,3	29,8
1986	175	0,7	30,8	6 710	25,7	28,8
1987	202	0,8	31,4	5 960	22,5	26,5
1988	169	0,6	29,3	6 072	22,7	25,1
1989	218	0,8	33,2	6 439	23,6	25,0
1990	196	0,7	29,7	7 426	26,8	26,4
1991	271	1,0	35,9	9 006	32,1	27,1
1992	247	0,9	33,7	8 736	30,8	26,3
1993	195	0,7	31,1	8 038	28,0	26,8
1994	196	0,7	32,9	7 361	25,4	25,4
1995	176	0,6	29,9	6 692	22,8	22,1
1996	212	0,7	33,4	6 737	22,8	21,2
1997	193	0,6	32,9	5 486	18,3	18,5
1998	151	0,5	27,1	5 324	17,7	18,4
1999	165	0,5	30,7	5 122	16,8	17,8
2000	184	0,6	33,7	4 323	14,1	16,0
2001	171	0,6	30,9	3 818	12,3	14,0
2002	152	0,5	26,1	3 483	11,1	13,1
2003	161	0,5	29,3	3 856	12,2	13,6
2004	173	0,5	27,7	3 645	11,4	13,3
2005	223	0,7	33,6	3 508	10,9	12,2
2006	190	0,6	31,4	3 671	11,3	12,0

1. Les données sur les homicides sont fondées sur les comptes des victimes tirés de l'Enquête sur les homicides, qui permet de saisir 100 % des affaires d'homicide commises à l'échelle nationale.

2. Les données sur les vols qualifiés sont fondées sur les comptes des affaires tirés du Programme DUC agrégé, qui permet de saisir 100 % du volume national des vols qualifiés. Les données sur les vols qualifiés perpétrés à l'aide d'une arme à feu qui sont présentées aux tableaux 1 et 3 sont fondées sur les comptes des victimes tirés du Programme DUC fondé sur l'affaire, alors que les données sur ces vols qualifiés présentées aux tableaux 2, 4 et 5 sont fondées sur les comptes des affaires tirés du Programme DUC agrégé. Les comptes des victimes sont supérieurs aux comptes des affaires étant donné qu'une affaire peut comprendre plusieurs victimes.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides et Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) agrégé.

Tableau 3

Crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu, selon certaines infractions et le type d'arme à feu, Canada, 2006

Type d'arme à feu	Homicide ¹		Tentative de meurtre ²		Vol qualifié ^{2,3}		Total ²	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Arme de poing	108	56,8	188	68,1	3 253	82,4	5 100	62,9
Carabine ou fusil de chasse	36	18,9	47	17,0	194	4,9	844	10,4
Carabine ou fusil de chasse à canon tronqué	24	12,6	9	3,3	212	5,4	378	4,7
Arme à feu entièrement automatique	2	1,1	12	4,3	62	1,6	176	2,2
Arme de type arme à feu ⁴	2	1,1	20	7,2	227	5,7	1 607	19,8
Arme à feu inconnue	18	9,5
Total	190	100,0	276	100,0	3 948	100,0	8 105	100,0

- indisponible pour toute période de référence
- Les données sur les homicides sont fondées sur les comptes des victimes tirés de l'Enquête sur les homicides, qui permet de saisir 100 % des affaires d'homicide commises à l'échelle nationale.
 - Les données sur les tentatives de meurtre, les vols qualifiés et le total des crimes avec violence sont fondées sur les comptes des victimes tirés du Programme DUC 2, lesquels représentent 90 % de la population du Canada.
 - Les données sur les vols qualifiés perpétrés à l'aide d'une arme à feu qui sont présentées aux tableaux 1 et 3 sont fondées sur les comptes des victimes tirés du Programme DUC 2, alors que les données sur ces vols qualifiés présentées aux tableaux 2, 4 et 5 sont fondées sur les comptes des affaires tirés du Programme DUC agrégé. Les comptes des victimes sont supérieurs aux comptes des affaires étant donné qu'une affaire peut comprendre plusieurs victimes.
 - Comprend, entre autres, les fusils à plomb, les clouuses et les pistolets de starter.
- Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides et Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2).

Tableau 4

Crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu, selon certaines infractions et la province ou le territoire, 2006

Province ou territoire	Homicide commis à l'aide d'une arme à feu ¹			Tentative de meurtre commise à l'aide d'une arme à feu ²			Vol qualifié commis à l'aide d'une arme à feu ³			Total des crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu ²		
	Nombre	Taux ⁴	% de tous les homicides	Nombre	Taux ⁴	% de toutes les tentatives de meurtre	Nombre	Taux ⁴	% de tous les vols qualifiés	Nombre	Taux ⁴	% de tous les crimes avec violence
Terre-Neuve-et-Labrador	4	0,8	57,1	2	0,4	28,6	11	2,2	9,2	58	11,4	1,1
Île-du-Prince-Édouard	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	17	12,3	1,3
Nouvelle-Écosse	5	0,5	31,3	5	0,5	12,2	133	14,2	16,8	242	25,9	1,8
Nouveau-Brunswick	2	0,3	28,6	3	0,4	37,5	31	4,1	14,0	106	15,6	1,6
Québec	34	0,4	36,6	49	0,6	20,0	781	10,2	11,2	1 775	23,3	2,2
Ontario	66	0,5	33,7	148	1,2	48,8	1 609	12,7	14,6	3 455	27,5	2,9
Manitoba	8	0,7	20,5	6	0,5	27,3	134	11,4	6,2	425	37,7	2,0
Saskatchewan	10	1,0	25,0	13	1,3	28,3	93	9,4	6,3	379	38,5	1,7
Alberta	32	0,9	33,3	37	1,1	56,1	352	10,4	11,2	1 071	32,1	2,6
Colombie-Britannique ⁵	29	0,7	26,9	10	0,7	41,7	523	12,1	11,0	497	33,9	2,8
Yukon	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	1	3,2	5,6	9	28,8	0,9
Territoires du Nord-Ouest	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	1	2,4	6,7	35	83,6	1,2
Nunavut	0	0,0	0,0	3	9,7	75,0	2	6,5	16,7	36	117,0	1,5
Canada	190	0,6	31,4	276	0,9	36,0	3 671	11,3	12,0	8 105	27,5	2,4

- Les données sur les homicides sont fondées sur les comptes des victimes tirés de l'Enquête sur les homicides, qui permet de saisir 100 % des affaires d'homicide commises à l'échelle nationale.
 - Les données sur les tentatives de meurtre et le total des crimes avec violence sont fondées sur les comptes des victimes tirés du Programme DUC 2, lesquels représentent 90 % de la population du Canada.
 - Les données sur les vols qualifiés sont fondées sur les comptes des affaires tirés du Programme DUC agrégé, qui permet de saisir 100 % du volume national des vols qualifiés. Les données sur les vols qualifiés perpétrés à l'aide d'une arme à feu qui sont présentées aux tableaux 1 et 3 sont fondées sur les comptes des victimes tirés du Programme DUC 2, alors que les données sur ces vols qualifiés présentées aux tableaux 2, 4 et 5 sont fondées sur les comptes des affaires tirés du Programme DUC agrégé. Les comptes des victimes sont supérieurs aux comptes des affaires étant donné qu'une affaire peut comprendre plusieurs victimes.
 - Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.
 - Les données sur les tentatives de meurtre et le total des crimes avec violence de la Colombie-Britannique représentent 34 % de la population et ne sont donc pas représentatives à l'échelle provinciale. Les données sur les homicides et les vols qualifiés représentent une couverture de 100 %.
- Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides et programmes de déclaration uniforme de la criminalité agrégé (DUC) et fondé sur l'affaire (DUC 2).

Tableau 5

Crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu, selon certaines infractions et la RMR¹, 2006

RMR	Homicide commis à l'aide d'une arme à feu ²			Tentative de meurtre commise à l'aide d'une arme à feu ³			Vol qualifié commis à l'aide d'une arme à feu ⁴			Total des crimes avec violence commis à l'aide d'une arme à feu ³		
	Nombre	Taux ⁵	% de tous les homicides	Nombre	Taux ^{5,6}	% de toutes les tentatives de meurtre	Nombre	Taux ⁵	% de tous les vols qualifiés	Nombre	Taux ^{5,6}	% de tous les crimes avec violence
500 000 habitants et plus												
Toronto ⁷	34	0,6	34,3	103	2,1	63,6	995	18,4	15,8	1 993	40,4	4,1
Montréal	25	0,7	48,1	36	1,0	23,5	645	17,4	11,6	1 291	34,9	3,1
Vancouver ⁸	15	0,7	27,3	10	1,0	47,6	408	18,7	12,3	455	45,3	3,3
Calgary	6	0,5	23,1	9	0,8	64,3	133	12,0	11,2	388	35,2	3,9
Edmonton	15	1,4	38,5	6	0,6	50,0	168	15,9	11,3	306	28,9	2,9
Ottawa ⁹	8	0,9	50,0	11	1,2	47,8	138	15,6	16,9	226	25,5	3,6
Québec	0	0,0	0,0	3	0,4	16,7	67	9,2	14,9	132	18,2	1,9
Winnipeg	7	1,0	31,8	4	0,6	36,4	123	16,9	6,2	315	43,9	2,8
Hamilton ⁷	3	0,4	42,9	1	0,2	50,0	111	15,8	14,6	94	18,1	2,0
100 000 à moins de 500 000 habitants												
Kitchener	1	0,2	50,0	3	0,6	37,5	24	4,9	6,5	75	15,3	1,8
London	0	0,0	0,0	9	1,9	60,0	55	11,6	13,2	122	25,8	2,8
St. Catharines–Niagara	1	0,2	25,0	2	0,5	33,3	60	13,8	16,1	123	28,3	3,7
Halifax	3	0,8	50,0	2	0,5	8,0	116	30,4	18,0	141	36,9	2,4
Oshawa ¹⁰	0	0,0	0,0
Victoria	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	15	4,4	5,9	34	10,0	0,9
Windsor	2	0,6	40,0	4	1,3	50,0	16	4,8	6,9	57	18,9	1,8
Gatineau ¹¹	2	0,7	22,2	2	0,7	50,0	24	8,3	12,2	79	27,2	2,1
Saskatoon	2	0,8	25,0	2	0,8	25,0	39	15,9	6,0	80	33,1	1,7
Regina	2	1,0	22,2	4	2,0	28,6	35	17,5	6,6	78	38,9	2,2
St. John's	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	10	5,5	10,4	14	7,8	0,8
Abbotsford ¹²	2	1,2	66,7	25	15,2	16,6
Grand Sudbury	0	0,0	0,0	4	2,5	57,1	13	8,0	10,8	34	21,0	2,0
Kingston	1	0,7	50,0	0	0,0	0,0	8	5,2	14,0	18	11,7	1,1
Sherbrooke	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	5	3,4	5,0	6	4,1	0,4
Trois-Rivières	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	1	0,7	1,6	4	2,7	0,3
Saguenay	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	1	0,7	3,7	16	11,0	1,1
Thunder Bay	1	0,8	50,0	0	0,0	0,0	4	3,2	2,9	13	10,6	0,6
Saint John ¹²	0	0,0	0,0	5	5,1	6,2
Canada	190	0,6	31,4	276	0,9	36,0	3 671	11,3	12,0	8 105	27,5	2,4

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'un important noyau urbain (comptant au moins 100 000 habitants) et des régions rurales et urbaines adjacentes qui présentent un degré élevé d'intégration socioéconomique avec ce noyau. Une RMR est habituellement desservie par plus d'un service de police.

2. Les données sur les homicides sont fondées sur les comptes des victimes tirés de l'Enquête sur les homicides, qui permet de saisir 100 % des affaires d'homicide commises à l'échelle nationale.

3. Les données sur les tentatives de meurtre et le total des crimes avec violence sont fondées sur les comptes des victimes tirés du Programme DUC fondé sur l'affaire, lesquels représentent 90 % de la population du Canada.

4. Les données sur les vols qualifiés sont fondées sur les comptes des affaires tirés du Programme DUC agrégé, qui permet de saisir 100 % du volume national des vols qualifiés. Les données sur les vols qualifiés perpétrés à l'aide d'une arme à feu qui sont présentées aux tableaux 1 et 3 sont fondées sur les comptes des victimes tirés du Programme DUC fondé sur l'affaire, alors que les données sur ces vols qualifiés présentées aux tableaux 2, 4 et 5 sont fondées sur les comptes des affaires tirés du Programme DUC agrégé. Les comptes des victimes sont supérieurs aux comptes des affaires étant donné qu'une affaire peut comprendre plusieurs victimes.

5. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

6. En ce qui concerne la tentative de meurtre et le total des crimes avec violence, les chiffres de population ont été ajustés pour inclure seulement les services de police qui participent au Programme DUC fondé sur l'affaire. Les taux sont fondés sur une couverture d'au moins 85 % pour toutes les RMR, sauf celle de Vancouver.

7. Exclut les données des services de police régionaux de Halton et de Durham parce que les frontières de la RMR ne correspondent pas à celles des territoires des services de police.

8. Les données sur les tentatives de meurtre et le total des crimes avec violence de Vancouver représentent 46 % de la population et comprennent les services de police suivants : Vancouver, Richmond, Delta, New Westminster, West Vancouver et Port Moody. Les données sur les homicides et les vols qualifiés représentent une couverture de 100 %.

9. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau qui est située en Ontario.

10. Il existe des données sur les armes à feu seulement pour les homicides.

11. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau qui est située au Québec.

12. Il existe des données sur les armes à feu seulement pour les homicides et les vols qualifiés.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides et programmes de déclaration uniforme de la criminalité agrégé (DUC) et fondé sur l'affaire (DUC 2).

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ce produit, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.-H.-Coats, Ottawa, Ontario K1A 0T6 au 613-951-9023 ou au numéro sans frais 1-800-387-2231.

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1-800-635-7943
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1-800-565-7757

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Diffusion de *Juristat* récents

N° 85-002-X au catalogue

2005

Vol. 25, n° 5	Statistiques de la criminalité au Canada, 2004
Vol. 25, n° 6	L'homicide au Canada, 2004
Vol. 25, n° 7	La victimisation criminelle au Canada, 2004
Vol. 25, n° 8	Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2003-2004

2006

Vol. 26, n° 1	Infractions contre l'administration de la justice, 1994-1995 à 2003-2004
Vol. 26, n° 2	Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2003-2004
Vol. 26, n° 3	La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada
Vol. 26, n° 4	Statistiques de la criminalité au Canada, 2005
Vol. 26, n° 5	Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2004-2005
Vol. 26, n° 6	L'homicide au Canada, 2005
Vol. 26, n° 7	Résultats des peines de probation et des condamnations avec sursis : une analyse des données de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan et de l'Alberta, 2003-2004 à 2004-2005

2007

Vol. 27, n° 1	Répercussions et conséquences de la victimisation, ESG 2004
Vol. 27, n° 2	Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2004-2005
Vol. 27, n° 3	Comparaison des taux de criminalité des grandes régions urbaines, des petites régions urbaines et des régions rurales, 2005
Vol. 27, n° 4	Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2005-2006
Vol. 27, n° 5	Statistiques de la criminalité au Canada, 2006
Vol. 27, n° 6	La délinquance autodéclarée par les jeunes, Toronto, 2006
Vol. 27, n° 7	Les services aux victimes au Canada, 2005-2006
Vol. 27, n° 8	L'homicide au Canada, 2006

2008

Vol. 28, n° 1	Les contrevenances au Canada
---------------	------------------------------